

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

A LA DEMANDE DE :

Monsieur Hugues DEWAVRIN
25 Villa Chaptal
92300 Levallois Perret

Gérant de la Société HD INVESTISSEMENTS
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 41-41 bis avenue de l'Europe
78140 Velizy Villacoublay

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 225-147 alinéa 1^{er} du Code de Commerce et aux articles 169 et 64 du décret 67-236 du 23 mars 1967, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire aux apports avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la société HD INVESTISSEMENTS, société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 Euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 414 445 965, en vue d'une augmentation de capital de ladite société HD INVESTISSEMENTS.

Lesdits apports consistent en :

1 246 actions de la société POMONA, société anonyme à directoire au capital de 7 659 800 Euros, dont le siège social est à Antony 92160, 2 Place du Général de Gaulle, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 552 044 992.

Ces 1 264 actions de la société POMONA doivent être apportées par Monsieur Hugues DEWAVRIN, demeurant à Levallois Perret 92300, 25 Villa Chaptal,

Les 1 246 actions de la société POMONA devant être apportées à la société HD INVESTISSEMENTS sont par ailleurs évaluées à la somme de 500 Euros chacune, soit une valorisation totale de 623 000 Euros.

Le commissaire aux apports que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à Monsieur Hugues DEWAVRIN, au siège de la société HD INVESTISSEMENTS, 41-41 bis avenue de l'Europe 78140 Velizy Villacoublay (Tél : 01 30 70 87 06\06 60 58 13 14, Fax : 0130708706).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

A Velizy
le 17 mars 2004
En deux exemplaires



HD INVESTISSEMENTS
Le Gérant
Hugues DEWAVRIN

ORDONNANCE

NOUS Jean-Claude SEUGÉ

Président du Tribunal de Commerce de **VERSAILLES**
assisté de Madame le Greffier du Tribunal .

Vu les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales.
Vu le décret du 23 Mars 1967.

DESIGNONS : *Monsieur Vincent BAILLOT*
7 rue du Parc de Clagny
78200 Versailles

en qualité de **Commissaire aux Apports** , pour apprécier sous sa responsabilité ;

SOCIETE CONCERNEE :

La Société **HD INVESTISSEMENTS** dont le siège est 41 avenue de l'Europe
78140 VELIZY VILLACOUBLAY.

NATURE DE L'OPERATION : Apport en nature appartenant à :

La Société **POMONA** dont le siège est 2 Place du Général de Gaulle 92160
ANTONY (1246 actions)

MISSION : Apprécier la valeur, des apports et des éventuels avantages particuliers,
qui résulteront de la convention d'apport partiel d'actif ;

DELAIS DE PRESENTATION DU RAPPORT : Huit jours avant la tenue de
l'Assemblée Générale ;

Il appartiendra au Commissaire ci dessus désigné de s'assurer qu'il ne tombe pas
sous une incompatibilité prévue par l'article L.225-224 du Code de Commerce

Disons que le Commissaire désigné devra obtenir des Sociétés concernées un
accord écrit préalable sur le montant de ses honoraires

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés .

Donné en notre Cabinet ,

Versailles le - 5. AVR. 2004

Le Greffier ,

Le Président ,

